

Groupe Pays Madagascar

Le 29 mai 2007

Dates à retenir :

- 25 septembre 2007 : Journée de la coopération décentralisée sur le partenariat avec les associations (dont : en matière d'éducation au développement)
- 3 octobre 2007 : Assemblée générale extraordinaire de Cités Unies France

Juin 2007

Compte-rendu

Présents :

Délégation venue de Madagascar :

Benjamin RAZAFINDRAZAKA, directeur de l'Agence nationale de l'eau et de l'assainissement à Madagascar
Jean-François GILON-MEIXNER, Christophe PEYRON (Ambassade de France à Madagascar)

Collectivités locales :

Jean-Louis DESTANS (Conseil général de l'Eure ; Président du Groupe Pays Madagascar), Jean-Luc CARPENTIER (CG Eure) et Philippe LENNE (futur volontaire de progrès du CG de l'Eure à Tsihombé) ; Nicolas LAURENT (IRCOD Alsace) ; Mireille KERBAOL et Isabelle ALBERTONE (Conseil régional d'Aquitaine) ; Lionel MEFIANT (Conseil régional Auvergne) ; Dominique TAVERNIER (Conseil régional de Bretagne) ; Danièle OFFORT, Paul LENAERTS et Denise ROUSSEL (Château Thierry et Association Asatany) ; Flora BRUNELLE (Conseil régional Haute Normandie) ; Marie-Christine VEGEAS (Horizons solidaires/ réseau de solidarité Basse Normandie) ; Emilie BECOUZE (Conseil générale Ile et Vilaine) ; Vincent DUSSAUX (Grand Lyon/ Direction de l'Eau) ; Denis LESAGE et Julie LEMELTIER (Conseil général de la Manche) ; Abassi ARCHADI, Ahmadi DINI, Bacar HARITI, Ali ISMAËL (Conseil général de Mayotte) ; Anne WAXIN (Conseil régional Nord Pas-de-Calais) ; Michèle MARGUERON (Ville de Paris) ; Coralie PEYROT (Conseil régional Picardie) ; Laurent BOUDON (ODISEA/St Etienne) ; Michèle MOUTON (Conseil général de la Somme).

Autres Institutions :

Jean-Pierre RAZAFY ANDRIAMIHAINGO, Ambassadeur de Madagascar
Charles SAUBOUA, Consul honoraire de Madagascar en Rhône Alpes
Pierre LAYE, Ministère des Affaires étrangères/ bureau de la gouvernance locale
Caroline TISSIER (AIMF)
Sigrid AUBERT (CIRAD La Réunion)
Céline FABRE (CNASEA)
Yamina BOULKERARA, Astrid FREY, Clélia ROUCOUX (Cités Unies France)
Fabrice LOMBARDEAU (DOMEAU), direction stratégique
Séverine CHAMPETIER, (pS-Eau/ programme Solidarité Eau), suivi de Madagascar et de la Bretagne
Marc VEZINA (SEDIF)
Camille ALDABAGHY (consultante).

Excusés :

Collectivités locales :

Philippe BELLEC (Conseil régional de Bourgogne),
Anna CALVEZ (Conseil général du Finistère),
André VANTOMME et Ganaëlle GUITER (Conseil général de l'Oise),
Jean-Yves LE DRIAN (Conseil régional de Bretagne),
Louis LE PENSEC (Conseil général du Finistère),
Danielle PETIT-VU (Conseil régional Ile-de-France),
Françoise RIVIÈRE (Conseil régional de la Réunion).

Propos introductifs

Jean-Louis Destans, président du groupe-pays Madagascar introduit la séance en rappelant les grands points à l'ordre du jour : un point d'étape sur l'avancée de la décentralisation à Madagascar, un échange sur le sujet de l'eau et de l'assainissement et enfin une introduction sur le thème de la sécurisation foncière.

Pour sa part, l'Ambassadeur de Madagascar en France, Monsieur Razafy-Andriamihaingo, salue la création du groupe-pays Madagascar, instance de partage d'informations. Quant aux deux thèmes majeurs abordés en séance, il rappelle l'importance que revêt la question de la sécurité foncière à Madagascar et les nombreux problèmes auxquels elle touche. L'eau et l'assainissement sont évoqués dans l'engagement n° 2 du *Madagascar Action Plan* qui assigne des objectifs à l'horizon 2012 : passer de 35% de personnes ayant accès à une eau propre et potable aujourd'hui à 65% de personnes bénéficiant y compris de l'accès aux conditions sanitaires de base. Pour cela, Madagascar s'engage dans plusieurs stratégies : mise en place d'un Programme National sur l'Eau Potable et l'Hygiène couvrant tous les aspects d'approvisionnement et d'utilisation, l'irrigation, les utilisations industrielles, la protection de l'environnement et les systèmes des égouts ; constructions de nouveaux puits communautaires ; mise en place d'un système intégré de gestion communautaire de l'eau ; promotion des partenariats publics privés.

A ces égards, le rôle dévolu à l'ANDEA – l'Autorité nationale de l'eau et de l'assainissement – est fondamental pour la mise en œuvre de ces stratégies.

Monsieur l'Ambassadeur souligne également l'importance de la Loi Oudin qui permet aux collectivités qui en ont la compétence de consacrer 1% des recettes en eau à des actions de coopération internationale. A ces possibilités s'ajoute, à l'instar de la convention signée entre le SEDIF et l'AFD le 9 mars dernier, des possibilités, entre acteurs décentralisés et étatiques de conjuguer leurs moyens et compétences pour répondre aux besoins des régions déficitaires en eau. Il conclut en soulignant l'importance du processus de décentralisation pour une bonne gestion de l'eau et pour la mise en place d'une coopération en adéquation avec les besoins locaux.

Jean-François Gilon-Meixner, conseiller de coopération adjoint au Service de coopération et d'action culturelle (SCAC – Ambassade de France) à Madagascar rappelle également l'importance que revêt le groupe-pays Madagascar pour l'Ambassade de France. Ce groupe-pays permet d'accompagner efficacement le travail de coopération décentralisée, assez unique, qui se développe avec Madagascar.

Le tour de table des participants fait apparaître de nombreux cas de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ; c'est par exemple le cas du Conseil général de Mayotte qui souhaite s'engager dans un travail d'irrigation, en complément à leur coopération sur l'élevage avec la région de Boéni.

Concernant **les avancées de la décentralisation** à Madagascar, M. Gilon-Meixner rappelle que dans son discours d'investiture, le Président de la République Marc Ravalomanana, réélu au premier tour le 3 décembre 2006, a mis en avant les Fokotany ainsi que l'aménagement du territoire. La période suivant la réélection du Président a malgré tout été suivie d'un petit point d'arrêt en matière de décentralisation, due aux changements administratifs opérés. Ainsi le **PN2D** – le Programme national de décentralisation et de déconcentration – n'a pas connu d'évolutions majeures.

Quant aux **CAC** – Centres d'appui aux Communes – leur expérimentation se poursuit. Il relève à cet égard certains dérapages du fait de bailleurs ne respectant pas les règles de mise en œuvre d'un CAC. Une vingtaine de CAC doivent être opérationnels avant la fin de l'année. Il en va ainsi des deux CAC co-financés par des acteurs

français : celui de Tsihombé (appui CG Eure + Ambassade de France + AFVP) et celui d'Antanifotsy (appui La Possession + Villeneuve d'Ascq + Ambassade de France + AFVP). Plusieurs autres collectivités françaises (Conseil régionaux de Picardie et d'Aquitaine) sont par ailleurs intéressées pour venir appuyer le processus de décentralisation via un CAC.

Quant au **Fonds de Développement local**, le principe d'un FDL est aujourd'hui acquis. Il devrait être cofinancé par l'Union européenne (10^e FED), la Banque Mondiale et l'Etat malgache. La question de la sécurisation des fonds pour son fonctionnement est régulièrement soulevée par l'Union européenne. Le décret de création est prêt mais non encore passé en conseil de gouvernement. Un cabinet de consultant est chargé du recrutement du directeur général et du personnel, par voie d'appel d'offre. Le gouvernement malgache et la communauté des bailleurs préparent quant à eux le mode d'emploi de ce FDL qui sera finalisé avec le directeur général une fois recruté. Le démarrage du FDL est prévu au 1^{er} janvier 2008.

Il est également rappelé que la France est chef de file des bailleurs dans le domaine de la décentralisation.

Par ailleurs, le référendum constitutionnel du 4 avril 2007 a été approuvé à 75,33 % avec un taux de participation de 43,68%¹. La nouvelle constitution prévoit la disparition des provinces, consolide la création des 22 régions (mises en place au préalable par voie législative) et renforce les missions des collectivités locales en matière de décentralisation et d'aménagement du territoire. A cet égard, pour poursuivre la décentralisation, l'expérience des collectivités locales françaises est précieuse.

Christophe Peyron, chargé de mission pour la coopération décentralisée auprès de l'Ambassade de France et du ministère auprès de la Présidence de la République en charge de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire, dresse un rapide aperçu des **avancées de la coopération décentralisée**. Des missions de collectivités françaises se succèdent mobilisant les services de l'Ambassade. Dans le cadre de l'appel à projet 2007 lancé par le ministère des Affaires étrangères, une quinzaine de dossiers, de bonne qualité dans l'ensemble, ont été déposés. Les coopérations décentralisées inscrivent de plus en plus l'appui institutionnel aux régions et au CAC dans leurs objectifs et actions.

Enfin, pour information, l'Assemblée générale de Metropolis se tiendra du 17 au 19 septembre à Antananarivo. Une table ronde sur la régionalisation et la décentralisation est prévue le 20 septembre (organisée par l'A22RM et l'ARF).

Coordonnées :

Ambassade de France à Madagascar

Jean-François GILON-MEIXNER, conseiller décentralisation – développement social – coopération non gouvernementale

tél : (261) 20 22 398 19 jean-francois.gilon@diplomatie.gouv.fr

Christophe PEYRON, chargé de mission pour la coopération décentralisée

tél : (261) 32 02 605 51 cpeyron_mdat@yahoo.fr

Yamina Boulkerara, stagiaire au pôle Afrique de Cités Unies France, présente ensuite l'avancée du **Dossier Pays Madagascar** ; outil de présentation et de promotion de la coopération décentralisée avec Madagascar, il présente un bref aperçu historique de Madagascar, son organisation administrative et territoriale, le processus de la

¹ Chiffres de la Haute Cour Constitutionnelle, Arrêt n°01-HCC/AR du 27 avril 2007

décentralisation. Il présente également la coopération régionale, la coopération avec l'Union européenne et avec plusieurs partenaires bilatéraux pour finir sur un panorama et les tendances de la coopération décentralisée franco-malgache. La version finale du Dossier Pays est attendue pour septembre. Par ailleurs, le **répertoire de la coopération décentralisée franco-malgache** est en cours de réactualisation.

Coordonnées :

Pôle Afrique de Cités Unies France

Astrid Frey, chargée de mission - tél : 01 53 41 81 96 a.frey@cites-unies-france.org

Le débat avec la salle porte sur l'enregistrement des titres de propriété, l'avancement lié de la déconcentration et de la décentralisation, la mutualisation nécessaire des moyens entre communes... Quant à la question du dédouanement du matériel humanitaire, la règle est qu'il n'y a pas d'exemption aux droits de douanes. Les réductions sont attribuées au cas par cas. La Convention de Florence (disponible auprès de l'Ambassade de France) régit ces envois. De toute manière, avant tout envoi de conteneurs, l'Ambassade de Madagascar et de France doivent être averties pour conseiller les opérateurs sur les modalités et procédures à mettre en œuvre pour de tels envois.

Quel appui de la coopération décentralisée au secteur de l'eau et l'assainissement à Madagascar ?

Présentation des politiques nationales afférentes par M. Benjamin Razafindrazaka, directeur de l'Autorité nationale de l'eau et de l'assainissement à Madagascar

Le Directeur Général expose les difficultés à surmonter dans la gestion sectorielle, mais surtout intégrée de l'eau. Il explique la pyramide des cadres de références et autorités compétentes en la matière et évoque les outils de gestion qui vont être mis en place (powerpoint disponible).

Dans ce dispositif, l'ANDEA a une mission d'évaluation et de planification des besoins en ressources hydrauliques. L'ANDEA élabore les schémas directeurs, anime un comité interministériel sur la ressource hydraulique, suit la mise en place progressive des Agences de bassins et Comités de gestion sur l'ensemble du territoire. L'ANDEA doit pouvoir fonctionner par un Fond national pour les Ressources en Eau.

A noter le rôle des collectivités locales au sein des comités de gestion seront mis en place au niveau des 22 régions.

Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent par ailleurs entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages ou installations présentant un intérêt général.

De manière générale et non exhaustive, les compétences des collectivités locales sont :

- ❖ L'aménagement et la préservation d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ou d'un système aquifère ;
- ❖ L'aménagement et la préservation d'un cours d'eau non-domaniaux ;
- ❖ L'approvisionnement en eau potable ;
- ❖ La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ;
- ❖ La lutte contre les pollutions ;
- ❖ La protection et la restauration des sites.

Quant aux directions régionales rurales, elles sont représentées dans les comités de bassin et sont consultées sur les projets dans le cadre des schémas d'aménagements.

Le Directeur Général termine sur les attentes et besoins : le renforcement de l'ANDEA, la mise en place d'un SSI, l'élaboration et la mise en place des SDAGIRE et du PHN.

Coordonnées :

andea@wanadoo.org

Tél : + 261 20 24 261 90

Ptb : +261 33 07 243 92.

L'exemple de la coopération décentralisée du Grand Lyon, Vincent Dussaux, responsable de la solidarité eau au Grand Lyon

Sa présentation par powerpoint est disponible. Le Grand Lyon est actif à la fois au niveau des infrastructures (par un fonds de solidarité eau) et sur le renforcement de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ses programmes de coopération décentralisée.

Le responsable présente le projet d'amélioration de la gestion intégrée de la ressource en eau (AGIRE) en région Haute Matsiatra mené par le Grand Lyon et cofinancée par l'Union européenne dans le cadre de la Facilité Eau.

Ce projet comporte à la fois un appui au fonctionnement des comités de base, à la mise en place du schéma directeur régional et un programme d'investissement et de gestion financière au profit des collectivités locales.

Une formation initiale (étudiants) et continue (techniciens de collectivités) aux métiers de l'eau, mise en place en partenariat avec l'université de Fianarantsoa et Lyon I.

Un ingénieur en eau est financé de manière dégressive sur 3 ans.

Le Grand Lyon a élaboré et met à la disposition une synthèse de l'état des lieux général sur les acteurs, les projets et le contexte législatif dans le domaine de l'eau à Madagascar (mai 2007). Disponible à CUF en version papier.

Ce projet a été l'occasion de constater que certains bailleurs freinent la décentralisation dans le domaine de l'eau. L'absence de ressources spécifiques en eau au niveau des communes exige de passer au niveau régional. L'avantage d'un tel projet est également d'allier expérimentation locale et réflexion nationale.

Monsieur Dussaux insiste sur l'importance des formations mises en place et souhaite poursuivre dans les efforts de coordination de la coopération décentralisée.

Coordonnées : Vincent Dussaux - tél : 04 78 95 89 31 vdussaux@grandlyon.org

Les projets de coopération appuyés par le SEDIF à Madagascar, Marc Vezina. Responsable du programme solidarité eau

Sa présentation powerpoint est également disponible et a été distribué en séance.

Le SEDIF propose davantage un fonds de solidarité qu'un réel fonctionnement en coopération décentralisée : seules des ONG françaises peuvent postuler pour mettre en œuvre des projets sur demande d'une collectivité du Sud. Ce mécanisme s'explique par son antériorité par rapport à la Loi Oudin : les syndicats des eaux n'avaient alors pas le droit de faire de la coopération décentralisée. Cependant, la question de la maîtrise d'ouvrage des collectivités du Sud dans ce type de montage reste posée.

La présence du SEDIF est le signe de sa volonté de travailler en synergie avec les autres acteurs, dont avec les coopérations décentralisées existantes, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Coordonnées : Marc Vézina - tél : 01 53 45 42 42 m.vezina@sedif.com

Les actions de coopération de La Possession

L'intervention du Maire M. Roland Robert, qui n'a pas pu participer à cette réunion de groupe-pays, est mise à disposition et distribuée aux participants.

Coordonnées : Christelle Salmacis, chargée des relations internationales –
tél : 02 62 22 20 02 csalmacis@ville-lapossession.fr

Les appuis possibles aux projets de coopération décentralisée de DOM'EAU présenté par Fabrice Lombardo, Conseiller auprès de la Direction Stratégie de développement Groupe DOM'EAU

Monsieur Lombardo propose aux collectivités qui le souhaitent de mettre à leur disposition, dans le cadre d'un cofinancement, les techniques et outils développés par DOM'EAU : unités de potabilisation de l'eau, désalinisation de l'eau.

L'alliance entre secteur privé et collectivités territoriales, du Nord et du Sud, doit permettre la pérennité des projets.

Un powerpoint expliquant les techniques de développées est disponible auprès de Cités Unies France et plus d'informations sont disponibles sur le site web : www.domeau.net

Coordonnées : Fabrice Lombardo

Ptb Océan Indien: + 262 692 281 281

Ptb : +33 (0) 6 14 01 32 31 - Tél: + 33 (0) 1 47 38 12 33 flombardo@domeau.net

Présentation de la loi Oudin et du réseau pS-Eau (programme Solidarité Eau) : les perspectives pour la coopération décentralisée, présenté par Séverine Champetier, chargée d'études Eau à Madagascar et chargée de mission Coopération décentralisée dans le domaine de l'eau en Région Bretagne.

Madame Champetier revient sur la loi Oudin qui permet notamment aux collectivités locales ayant la compétence Eau et/ou Assainissement, de recourir à leur budget annexe, en complément des ressources tirées de leur budget général, pour financer des actions dans ce domaine (coopération décentralisée, aide d'urgence, solidarité internationale...).

Conseils généraux et régionaux qui n'ont pas cette compétence, peuvent cependant appuyer le développement de la coopération décentralisée dans ce secteur de l'eau et de l'assainissement sur leur territoire, à travers le cofinancement de projets portés par des collectivités locales et des syndicats intercommunaux, et à travers un appui à la concertation entre acteurs de la solidarité internationale engagés dans ce domaine.

Le réseau pS-Eau qui a vocation à rassembler les acteurs de l'eau engagés dans la solidarité internationale (collectivités, syndicats, associations, opérateurs privés...) souhaite organiser début 2008 une rencontre de concertation sur l'eau et l'assainissement à Madagascar. Les membres du groupe pays Madagascar pourront dans ce cadre poursuivre la réflexion sur cette thématique.

Un recensement des acteurs agissant à Madagascar dans ce secteur est en cours, intégrant d'ailleurs le « répertoire de la coopération décentralisée franco-malgache » de Cités Unies France. Il servira de base à un guide de la coopération décentralisée pour l'eau et l'assainissement à Madagascar en cours d'élaboration.

Coordonnées : Séverine Champetier – tél. 06 30 26 40 69 champetier@pseau.org

Les questions et réactions de participants soulèvent les points suivants :

- L'Association internationale des maires francophones met également en place une formation sur les métiers de l'eau.
- L'IRCOD Alsace a signé une convention avec le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Education en vue de mettre en place une licence professionnelle de gestion de l'eau en milieu rural et urbain, à Antananarivo. Un système de bourses complète ce dispositif.
- La plupart des projets présentés portent surtout sur l'eau et peu sur l'assainissement.
- L'Association ASATANY a développé en partenariat avec l'ONG malgache TARATRA un système de bélier hydraulique qui permet le fonctionnement de pompes sans beaucoup d'énergie.

En conclusion, l'ANDEA souhaite que l'appui au renforcement de la politique hydraulique se fasse au niveau des régions et des comités de bassin, en intégrant les collectivités locales compétentes.

Introduction au thème de la sécurisation foncière par Sigrid Aubert, chercheuse et chef de projet SFAT (Sécurisation Foncière et Aménagement du Territoire) au CIRAD de La Réunion

Le projet vise à constituer un pôle de compétence à vocation régionale sur le thème de la sécurisation foncière et de l'aménagement du territoire (SFAT). Compte tenu de l'engagement du gouvernement malgache dans une réforme foncière en 2005, il est apparu pertinent pour la Région Réunion de mobiliser ses atouts (longue expérience de gestion du foncier dans un milieu tropical très contraint ayant hérité et su adapter avec originalité le dispositif légal, réglementaire et institutionnel français) pour appuyer la Grande Ile dans la mise en œuvre de cette nouvelle orientation politique.

A Madagascar, jusqu'en 2005 prévalait le principe de domanialité : toute terre publique sans propriétaire était réputée appartenir à l'Etat. Or, en 2005, seul environ 10% des terres étaient enregistrées ; cela s'explique notamment par le fait que la procédure d'enregistrement est longue et coûteuse.

Dans sa lettre de politique foncière en 2005, le gouvernement malgache instaure la décentralisation de la gestion foncière par les communes. Aux communes de mettre en place les guichets fonciers (lieux d'enregistrement des terres), de délivrer les certificats fonciers (preuve de propriété), et de garantir ces droits. De plus, au principe de domanialité succède le principe de la propriété privée non titrée (la présomption est inversée : la terre est privée jusqu'à prouver le contraire).

Le projet SFAT, projet biennal de 220 000 Euros, est porté par le CIRAD La Réunion et vise à :

- mobiliser des partenaires au sein d'un pôle de compétences régional
- appuyer la mise en place d'un guichet foncier en milieu rural à Madagascar
- échanger avec d'autres sites pilotes de la réforme foncière
- accueillir à la Réunion des opérateurs et acteurs malgaches pour échanger sur les problèmes fonciers rencontrés de part et d'autre.

Les principaux partenaires du projet : la Région Réunion, la DAF, la DGI, la SAFER, l'EPFR, le CNASEA, AIGL, les Universités de la Réunion et d'Antananrivo, le PNF, la DDSF, l'ONG malgache HARDI et la commune rurale de Miadanandriana. Le projet est co-financé par l'Union européenne (INTERREG).

Concernant le guichet foncier en milieu rural, il s'agit, en s'aidant de différents moyens (photo satellites, numérisation des informations foncières légales et légitimes,...) d'établir un cadastre citoyen (le cadastre de cette commune date des années 30 et les documents sont mal conservés). Les litiges sur les terres sont enregistrés par dictaphone. In fine un Plan local d'occupation foncière (PLOF) est établi : y sont cartographiés l'ensemble des propriétés privées immatriculées et le domaine public, des certificats fonciers pouvant être délivrés sur les espaces occupés pour lesquels des droits fonciers n'ont pas encore fait l'objet d'un enregistrement légal. Le certificat foncier vaut reconnaissance de propriété privée, comme le titre foncier, mais alors que le premier est délivré et garanti par la commune, le second l'est par l'Etat. Dans la phase 2 du SFAT, il s'agira de consolider le pôle de compétences au travers d'actions visant :

- la pérennisation du guichet foncier de Miadanandriana (appui à l'élaboration de la politique fiscale de la commune et à une meilleure maîtrise de l'aménagement du territoire - quelles aires conserver pour quel usage ?)
- à dispenser au Programme National Foncier de Madagascar une expertise sur des sujets novateurs (observatoire foncier, relations entre sécurisation foncière et aménagement du territoire, foncier des ressources communes telles les forêts et les pâturages, gestion du domaine public, notamment forestier et littoral...)
- à participer à la mise en place d'un programme de formation aux nouveaux métiers du foncier afin notamment de renforcer les compétences des collectivités territoriales dans ce domaine.

Le projet recherche toujours des cofinancements !!

Plus d'information sur le projet : www.interreg-sfat.org

Contact : Sigrid Aubert – tél : (262) (0) 262 52 80 20 sigrid.aubert@cirad.fr

L'Ambassade de France rappelle que dans le cadre des 22 *Madagascar Action Plan* régionaux, la sécurisation foncière et la fiscalité locale apparaissent comme deux des priorités des régions, au côté de l'aménagement du territoire. Afin de favoriser l'intégration entre différentes politiques publiques locales, il est par exemple possible d'accueillir un guichet foncier au sein d'un Centre d'appui aux Communes.

Lors des échanges avec les participants, les éléments suivants sont apparus :

- Aujourd'hui à Madagascar, les guichets fonciers se multiplient avec dotation d'ordinateurs et de motos, en lien avec le Programme national foncier (PNF), mais la question des ressources humaines qualifiées reste posée.
- La question de l'échelle territoriale pertinente d'un guichet foncier est d'actualité (intercommunalité ?). De tels guichets n'existent aujourd'hui pas encore sur l'ensemble du territoire.

- Les Fokontany jouent un rôle important en matière de décentralisation du foncier.
- Toute personne n'a aujourd'hui que 3 mois pour contester un titre de propriété ; c'est très court, sachant que cela suppose aussi un déplacement au chef-lieu de la commune, de savoir lire, etc.
- Un appel d'offre est en cours pour la définition d'un logiciel unique d'enregistrement foncier. Là encore, il est rappelé qu'un outil informatique seul ne permettra pas le fonctionnement des guichets fonciers : il faut des hommes, l'entretien du logiciel, un système d'échange d'information, quid des zones non électrifiées, etc.
- L'AIMF a en projet avec la mairie de Paris la formation de cadres technique de Tana en matière de voirie et de circulation.
- La prise en considération des risques de construction en zones inondables repose la question de l'articulation entre la sécurisation foncière et l'aménagement du territoire. Dans le cadre des projets de la coopération française en zone urbaine sur la réhabilitation de logements in situ déjà habités, ces réhabilitations ne peuvent pas avoir lieu en zone inondable.

Pistes de travail pour la prochaine réunion du groupe pays Madagascar

Dans le prolongement de cette réunion, la prochaine abordera de manière plus approfondie la question du foncier et de la sécurisation foncière. A cet égard, la participation d'un représentant du PNF serait particulièrement appréciée.

Le thème de l'aménagement du territoire, priorité affichée par le Président de la République dans son discours d'investiture, fera également l'objet d'un développement lors d'une prochaine réunion.

Cités Unies France poursuivra le travail de capitalisation par l'actualisation du répertoire et la finalisation du **Dossier Pays Madagascar** pour septembre.

Le Conseil général de Mayotte souhaite parler de la santé animale et liée à celle la question des normes sanitaires et lutte contre les maladies animales : en effet Mayotte est directement touché par l'embargo sur la viande malgache.

Le Conseil régional Nord Pas-de-Calais souhaite aborder le thème de la santé, et de l'environnement.

Documents disponibles sur demande :

Guide de la coopération décentralisée pour l'eau potable et l'assainissement – mars 2007 pS-Eau (téléchargeable sur le site www.pseau.org)

Présentation pS-Eau « Pour un appui de la coopération décentralisée au secteur de l'eau et de l'assainissement à Madagascar » (2 pages)

Exemple de coopérations dans le domaine de l'eau : La Possession – Antanifotsy, présentation de la mairie de La Possession (3 pages)

Présentations powerpoint disponibles sur demande :

- Présentation de l'ANDEA sur le secteur de l'eau et de l'assainissement à Madagascar
- Présentation du Grand Lyon sur la coopération Eau du Grand Lyon à Madagascar
- Présentation de DOMEAU
- Présentation du SEDIF : le soutien du SEDIF à des microprojets hydrauliques